Image not found or type unknown

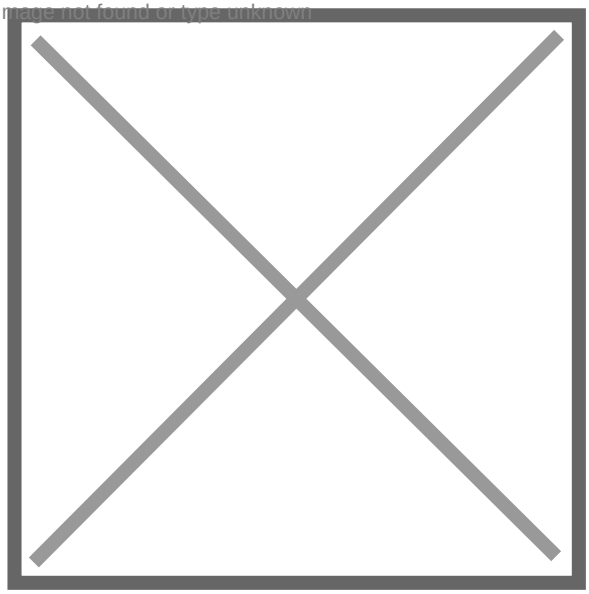

Contrat cdi suite depart à la retraite d'un salarié cdi à 39 h

Par **cassounette**, le **18/01/2013** à **14:49**

Bonjour, un salarié part à la retraite (contrat travail cdi de 39 h, logement de fonction,accord local RTT), et était précédemment remplacé par un contrat de 20 h, sauf pendant les absences pour les congés ou maladies ou cù ce remplacant bénéficiait du contrat de travail de 39h. Cette remplacante est intéréssée par ce poste. Peux t on lui proposer un contrat en cdi de durée 35 h ou dois t on reconduire le meme contrat de la personne partant à la retraite (ces personnes occupent le même emploi. Je vous remercie par avance pour les renseignements que vous pourriez me donner.A bientôt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés